

Rallye X des neiges BDC 2025

9 Février 2025



Règlement Particulier (v18-12-2024)

C'est avec plaisir que le Club Rallye Auto de la Baie-des-Chaleurs (CRAB) vous invite à son Rallye X des neiges BDC 2025 qui se tiendra le 9 février 2025 à New Richmond.

- **Autorité sportive**

La tenue du Rallye X des neiges BDC 2025 se déroulera conformément au règlement sportif national de L'Association Canadienne de Rallye (Canadian Association of Rallysport CARS), au règlement Rallye X de Rallye Sport Québec (RSQ). Ces documents peuvent être obtenus sur les sites web des différentes associations.

www.carsrally.ca/fr/

www.rsq.qc.ca/

ANNEXE Côte-à-Côte Voir Page 8

- **Comité organisateur**

Club Organisateur	:	Club Rallye Auto de la Baie-des-Chaleurs
Coordonnateur (trice)	:	Danny Hudon et Lisa Cleary
Directeur de course	:	Marc Dimock
Registraire & inscription	:	Lisa Cleary
Responsable des routes	:	Francis Leblanc
Responsable de la sécurité	:	André Leblanc
Responsable des bénévoles	:	Caroline Moreau
Inspection technique	:	À venir
Compilation des résultats	:	Renault Jacques (Rally Scoring)
Formation base	:	Éric Dubé

- **Formation sur les bases du Rallye**

Une journée de formation sur les bases du rallye va se tenir le samedi 8 février 2025. Cette formation est obligatoire pour les pilotes et co-pilotes participants pour la première fois à un Rallye X. Ceux et celles qui désire suivre la formation doivent remplir le formulaire avec le lien : <https://rallyebdc.com/inscription-formation/>

- **Horaire du samedi 8 février 2025**

Journée de formation sur les bases du rallye. (Heure à déterminer)

- **Horaire du dimanche 9 février 2025 (Horaire officiel à confirmer)**

7h00 à 8h30	:	Inscription des participants et inspection technique
8h30 à 9h30	:	Reconnaissance du parcours
9h45	:	Départ Rallye X
15h30	:	Fin Rallye X (Approx)

- **Emplacement des formations**

Emplacement à confirmer

- **Emplacement du Quartier Général et inspection technique**

CarrXpert New Richmond
172 Rue Armand Lelièvre
New Richmond, Qc
G0C 2B0

- **Type de Route**

Les épreuves se dérouleront sur une surface de neige et de glace. La distance des spéciales sera d'environ 3km. Le rallye X sera composé de spéciales et de liaisons.

- **Coût inscription**

Inscription Rallye X par véhicule. https://rallyebdc.com/inscription/	230\$
Inscription à la formation de base en rallye par personne. **Ce montant inclus la carte de membre du CRAB pour 2025** https://rallyebdc.com/inscription-formation/	140\$
Carte de membre C.R.A.B. https://rallyebdc.com/membership/	65\$

Les formulaires d'inscription sont disponibles sur le site web du Rallye auto Baie-Des-Chaleurs au : www.rallyebdc.com

Nous allons accepter un maximum de 15 véhicules. Seules les 15 premières inscriptions reçues et payées seront acceptées. Les autres seront sur une liste d'attente.

- **Paiement**

Deux méthodes de paiements est possible:

- Par carte de crédit via paypal
- Virement interac envoyé à info@rallyebdc.com avec la réponse : rallye

Offre spéciale pour les membres du Club de Rallye Auto Baie-des-Chaleurs

Un pilote membre du CRAB qui participe au Rallye X des Neiges du 9 février et au Rallye International Baie-des-Chaleurs du 27 au 29 juin aura droit à un rabais de 50\$ sur le montant de l'inscription au Rallye Auto International Baie-des-Chaleurs.

Un autre rabais de 50\$ s'applique si le membre a participé au Rallye Auto International Baie-des-Chaleurs et qu'il participe au Rallye X BDC le 21 septembre. Le rabais sera appliqué à l'inscription du Rallye X BDC.

Pour un pilote membre du CRAB qui participe seulement au 2 Rallyes X, un rabais de 50\$ sera appliqué lors de l'inscription de celui du 21 septembre.

En résumé,

- **1 Rallye X + Rallye Baie-des-Chaleurs = 50\$ de rabais**
- **2 Rallye X + Rallye Baie-des-Chaleurs = 100\$ de rabais**
- **2 Rallye X = 50\$ de rabais**

**** Le rabais s'applique seulement si c'est le même pilote qui s'inscrit aux événements****

- **Emplacement des spéciales**

Route fermée à New Richmond. (Chemin Mercier)

- **Catégories et podiums**

- Côte à côte SXS (Pilotes éligibles au Championnat Rallye X)
- 4 Roues Motrices (Pilotes éligibles au Championnat Rallye X)
- 2 Roues Motrices (Pilotes éligibles au Championnat Rallye X)

- **Admissibilité**

Chacun de deux équipiers doit être membre en règle 2025 du Club Rallye Auto de la Baie-des-Chaleurs ou d'un club affilié à Rallye Sport Québec (RSQ).

Les compétiteurs doivent se conformer aux règlements sportifs de rallye-cross de CARS. Ainsi, aucun arceau (ni cage) n'est requis pour participer aux différentes épreuves.

Les équipiers doivent porter des casques conformes à l'article 11.1.6 de CARS, ou portant l'inscription Snell Memorial Foundation M2005 ou SA2005, ou plus

récente. Le casque doit être en bon état et ne présenter aucun défaut ni dommage apparent.

Chacun des concurrents devra posséder la licence de compétition émise par RSQ pour participer au rallye X. La demande de licences devra être faite avant le 8 février 2025 via le formulaire disponible en ligne à l'adresse suivante :

https://docs.google.com/forms/d/1BMC_KfVKnKhI00MkyEQstzwzww98kaeMuMtK0W-eP2wY/viewform?edit_requested=true

Les détenteurs d'une licence de compétition valide de CARS n'auront pas besoin de se procurer celle de RSQ.

- **PNEUS**

Les pneus à crampons seront permis selon l'article 12.4.4 du règlement de CARS. Il est permis d'utiliser les pneus dont les crampons sont installés au moment de leur fabrication et qui sont approuvés par le DOT pour usage sur la voie publique. Ces pneus doivent conserver sans aucune modification le nombre et le genre de crampons installés par le fabricant.

Les numéros de compétition et autres décalques fournis par l'organisation devront être affichés sur la voiture. Ils seront remis avec la fiche des compétiteurs lors de l'inscription.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez communiquer avec Danny Hudon par courriel au : info@rallyebdc.com

Merci à nos partenaires



ANNEXE CÔTE-À-CÔTE

- La présence des véhicules utilitaires à quatre roues de type côte-à-côte sont maintenant permis lors des événements de rallye-cross avec un encadrement précis.
- Le pilote et le co-pilote doivent avoir déjà suivi une formation sanctionnée par RSQ ou avoir déjà été détenteurs d'une licence de course RSQ ou CARS.
- Quoique nous recommandons la présence d'un co-pilote, la course en côte-à-côte peut être faite sans co-pilote. Toutefois dans une telle situation, le pilote doit être en mesure de faire son propre calcul de temps.
- Le participant en côte-à-côte doit être en mesure de déplacer son véhicule au moyen d'une remorque ou en camionnette entre les différents parcours.
- La planification de la journée sera faite de façon à minimiser les déplacements entre les circuits.

a) Sont permis les VTT produits en série, c'est-à-dire les véhicules utilitaires à quatre roues, les côte-à-côte et les véhicules récréatifs hors-route.

b) Châssis:

- Tous les véhicules doivent utiliser le châssis d'origine et conserver leur apparence d'origine.
- Le châssis d'origine se définit comme suit: les rails inférieurs principaux longeant les côtés intérieurs du véhicule et les tubes avant et arrière qui les relient.
- Le châssis peut être modifié pour en améliorer la durabilité et la force, mais doit conserver la longueur, la largeur et la configuration d'origine.

c) Armature de sécurité

- La structure supérieure tubulaire de l'habitacle ou sa cage de protection doit être conservée.
- Quel que soit le cas, le haut de la cage de protection ne doit pas être plus bas que le haut du casque du pilote en position normale de conduite. 2022 Canadian Association of Rallysport Rallye Cross 184
- Aucun véhicule comportant des dommages à la cage de protection ou à ses composantes ne peut compétitionner.

d) Motorisation

- La motorisation doit être d'origine.

e) Portières

- Des portières fixes ou à charnières sont obligatoires.
- Les portières à charnières doivent se verrouiller positivement et ne pas s'ouvrir dans le cas d'un impact ou d'un capotage. On peut utiliser des sangles supplémentaires pour éviter qu'elles s'ouvrent accidentellement.
- Les portières doivent être faites d'un matériau rigide et être de demi grandeur, au moins.

f) Toit

- Les panneaux de toit doivent être faits d'un matériau rigide.

g) Filets de fenêtres

- Le véhicule doit être équipé de filets de fenêtres.
- Les filets de fenêtres doivent satisfaire aux normes de la FIA ou de la certification SFI.

h) Roues et pneus

- Tout pneu produit en série pour les vtt ou le marché automobile est permis.
- Si l'organisateur décrète que les pneus d'un véhicule endommagent trop la route, ces pneus peuvent être interdits.
- Les entretoises de roues, les roues avec des déports mineurs et les kits de suspension à voie large disponibles dans le commerce sont permis.

i) Parebrise et fenêtres

- Un parebrise ou un déflecteur d'air, des fenêtres latérales et arrière sont permis.
- Un parebrise ou un déflecteur d'air doit être fait de verre sécuritaire automobile, de Lexan/polycarbonate ou d'un grillage de métal assez fin pour retenir les cailloux, sécuritairement fixé.
- Les parebrise, déflecteurs d'air et fenêtres de polycarbonate doivent avoir une épaisseur d'au moins 6mm.
- Il est interdit de percer des trous dans la cage de protection pour y fixer le parebrise, les déflecteurs d'air et les fenêtres.

j) Divers

- Les roues de secours et les objets transportés doivent être retirés. • Les sièges d'origine peuvent être remplacés par des sièges de course fixés sécuritairement au châssis.

K) Les occupants doivent porter un casque fermé avec une visière complète ou avec des lunettes conformes à l'article RNR 11.1.6 ou portant l'inscription Snell Memorial Foundation M2010 ou plus récente.

L) Les occupants doivent s'attacher avec des harnais de sécurité à quatre points. La date de péremption ne sera pas exigée, mais les harnais doivent être en bonne condition, sans défaut apparent